

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
188<sup>e</sup> année  
1<sup>er</sup> novembre 2012  
n° 38 / 7531<sup>e</sup>  
pages 2505 à 2584

## CHRONIQUE / Acte de procédure

La signification par voie électronique :  
entre défi technologique et théorie du procès

> *Gabriele Mecarelli et Sébastien Poisson*

2533

## ÉDITO

2505 « Facs » de droit : *apocalypse now?*, *Félix Rome*

## ACTUALITÉS

- 2513 Soutien abusif : l'immunité profite aux délais de paiement
- 2520 Union bancaire : compromis sur un calendrier
- 2525 Seuils et plafonds européens : charge de la preuve
- 2529 Saisie immobilière : homologation du projet de distribution

## POINT DE VUE

2531 La reconnaissance mutuelle, victime collatérale de l'Union bancaire, *Blanche Soussi*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

- 2540 Troisième chambre civile, *Agnès Pic, Valérie Georget et Valérie Guillaudier*
- 2548 Chambre commerciale, *Jean-Lécaroz, Hélène Guillou et Frédéric Arbellot*
- 2557 Panorama : Droit de l'environnement, *François Guy Trébulle*
- 2567 Notes : Bordereau de rétractation de l'offre préalable de crédit à la consommation : clarifications et incertitudes, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 12 juill. 2012 [3 arrêts], Ghislain Poissonnier*
- 2573 L'excès de pouvoir et le juge de l'article 1843-4 du code civil, *note sous Com. 15 mai 2012, Jacques Moury*
- 2577 Une transaction inexécutée n'a pas autorité de la chose jugée, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 12 juill. 2012, Pauline Pailler*
- 2580 Un invité mystère dans la présomption de solidarité en matière commerciale ?, *note sous Com. 5 juin 2012, Antoine Hontebeyrie*

## ENTRETIEN

2584 *Christiane Féral-Schuhl* - Le renforcement du secret professionnel de l'avocat

DA|LOZ



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE,  
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Commerce électronique: Cédric MANARA

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Françoise ARRIAGADA (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Bénédicte BÉDOUSSAC

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 420 € HT (428,82 € TTC)

Etranger: 486 € HT

Prix au numéro: 20 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Novembre 2012

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

## SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

2505 « Facs » de droit: *apocalypse now?*



2508

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Vol de carte bancaire: exemple de faute lourde du titulaire, *Com.* 16 oct. 2012

Cautionnement: formalisme de la mention manuscrite, *Com.* 16 oct. 2012

Regroupement de crédits: information de l'emprunteur  
Transferts de capitaux: déclaration électronique

#### Commerce électronique

Noms de domaine: responsabilité des intermédiaires de nommage, *Paris*, 19 oct. 2012

#### Contrat d'affaires

Transport routier: limitation de responsabilité et calcul des intérêts, *Com.* 16 oct. 2012

#### Entreprise en difficulté

Soutien abusif: l'immunité profite aux délais de paiement, *Com.* 16 oct. 2012

Extension de procédure: liquidation judiciaire après résolution du plan, *Com.* 16 oct. 2012

Professionnel indépendant: dettes de cotisations sociales, *Com.* 16 oct. 2012

#### Fonds de commerce et commerçants

Indemnité d'occupation: point de départ de la prescription, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 17 oct. 2012

#### Propriété intellectuelle

Rémunération pour copie privée: renvoi partiel d'une QPC, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 17 oct. 2012

2517

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité médicale: défaut d'information du patient, *CE* 10 oct. 2012

Engagement de dédommagement: obligation naturelle, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 17 oct. 2012

2519

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Loi sur le logement social: censure intégrale par le Conseil constitutionnel

2519

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Pratiques commerciales déloyales: loteries, *CJUE* 18 oct. 2012

Union bancaire: compromis sur un calendrier

2520

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Permis de conduire à puce: calendrier de mise en place

Secret des correspondances: billets circulant à découvert, *Crim.* 16 oct. 2012

Responsabilité pénale des personnes morales: imputation de l'infraction, *Crim.* 2 oct. 2012

#### Presse et communication

Prescription: reproduction d'un texte déjà publié, *Crim.* 2 oct. 2012

#### Procédure pénale

Semi-liberté: une prise en charge individualisée « illusoire »

Cour d'assises sans jury: conditions de l'appel, *Crim.* 17 oct. 2012

Détention provisoire: calcul du délai, *Crim.* 17 oct. 2012

2523

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Compétence administrative ou judiciaire: dommages dus à des antennes-relais, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 17 oct. 2012

Compétence administrative ou judiciaire: implantation d'antennes-relais, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 17 oct. 2012

2525

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Seuils et plafonds européens: charge de la preuve, *Soc.* 17 oct. 2012

Pôle emploi: pas d'urgence pour le Conseil d'Etat, *CE* 4 oct. 2012

Repos dominical: contestation de l'arrêté préfectoral de fermeture, *Soc.* 17 oct. 2012  
Journaliste professionnel: statut de pigiste, *Soc.* 17 oct. 2012

Employés de maison: portée du chèque emploi-service universel, *Soc.* 17 oct. 2012

#### Sécurité sociale

Recours des caisses contre les tiers: pénalités imposées aux assureurs

2527

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Délocalisation de procédure: auxiliaire de justice, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 18 oct. 2012

Signification internationale: point de départ du délai d'opposition, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 18 oct. 2012

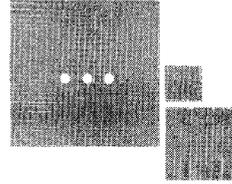
Expert judiciaire: droit applicable et étendue de la mission, *Civ.* 3<sup>e</sup>, 17 oct. 2012

#### Profession juridique et judiciaire

Déontologie de l'avocat: régularité de l'enquête du bâtonnier, *Civ.* 1<sup>er</sup>, 17 oct. 2012

#### Voie d'exécution

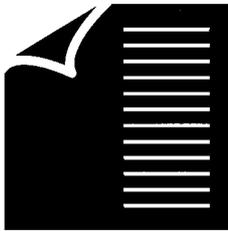
Saisie immobilière: homologation du projet de distribution, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 18 oct. 2012



## POINT DE VUE

2531

La reconnaissance mutuelle, victime collatérale de l'Union bancaire  
par Blanche Sousi



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUE

2533

La signification par voie électronique :  
entre défi technologique et théorie du procès  
par Gabriele Mecarelli et Sébastien Poisson

### CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

2540

Troisième chambre civile  
par Agnès Pic, Valérie Georget  
et Valérie Guillaudier

2548

Chambre commerciale  
par Jean Lecaroz, Hélène Guillou  
et Frédéric Arbellot

### PANORAMA

2557

Droit de l'environnement  
septembre 2011 - juillet 2012  
par François Guy Trébulle

### NOTES

2567

Bordereau de rétractation de l'offre préalable de crédit  
à la consommation : clarifications et incertitudes,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 12 juill. 2012 3 arrêts  
par Ghislain Poissonnier

2573

L'excès de pouvoir et le juge de l'article 1843-4 du code civil,  
note sous Com. 15 mai 2012  
par Jacques Moury

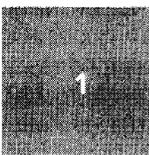
2577

Une transaction inexécutée n'a pas autorité de la chose  
jugée, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 12 juill. 2012  
par Pauline Pailler

2580

Un invité mystère dans la présomption de solidarité  
en matière commerciale ?, note sous Com. 5 juin 2012  
par Antoine Hontebeyrie

**Le prochain numéro du Recueil  
paraîtra le 15 novembre 2012**



## ENTRETIEN

2584

Christiane Féral-Schuhl - Le renforcement du secret professionnel de l'avocat

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).